

05.10.2015 - 07:55 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Publication de commentaires sous pseudo sans nécessité de protéger leurs auteurs viole l'article 5 de la «Déclaration»; Prise de position 37/2015 (presserat.ch/_37_2015.htm)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «L'Express»/«L'Impartial»

Thème: Commentaires sous pseudo: En publiant des commentaires sous pseudo sans qu'il y ait nécessité de protéger leurs auteurs, «L'Express» et «L'Impartial» violent l'article 5 de la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste».

Plainte admise

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Fürsprecherin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100778695> abgerufen werden.